

Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 10/12/2020

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Jean-Pierre BEGEL, Dominique DUCHANOY, Patrice GENIN, Nadia GIRARDET, Mathilde HAUMONTE, Aude LAMERANDT Sylvie LEUVREY, Philippe MANGIN, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Laurent PAULY, Philippe PETIT, Frédéric PFEFFER, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Excusés : Cyril MAHAUT, pouvoir à Daniel MIDON, Frédéric PFEFFER, Anne-Lyse GROMER-PÉLTIER

Ordre du jour :

1. Acquisition de logiciels, décision modificative (délibération)
2. Cession de terrain et de biens (délibération)
3. Récompenses des maisons fleuries (délibération)
4. Récompenses des bacheliers
5. Restes à réaliser
6. Délégations
7. Questions diverses

1) Acquisition de logiciels, décision modificative (délibération) JP BEGEL, D MIDON

La commune a fait l'acquisition de 2 logiciels :

- AUTOCAD pour le responsable des services techniques. C'est un logiciel de dessin assisté par ordinateur afin de faire des plans de voiries et de bâtiments. Coût : 1618,80 €

- Logiciel 3D OUEST pour gérer les activités périscolaires ; il intègre un portail famille et un portail gestionnaire. Les usagers pourront réserver des prestations de cantine, garderie ou accueil de loisirs, régler en ligne, imprimer des justificatifs... Coût : 7860,00 €

Le Maire propose une décision modificative car ces achats étaient non prévus au budget. Les crédits seront pris sur le compte 2135 du budget d'investissement pour alimenter le 2051, pour un montant de 4890.00€

Avis favorable à l'unanimité.

2) Cession de terrain et de biens (délibération), D. MIDON

Le maire propose au Conseil Municipal de vendre des biens communaux à proximité immédiate de l'ancienne carrosserie ; l'avis des Domaines a été rendu le 02 juillet 2020.

Cette vente à un promoteur a pour objet de permettre la création d'un ECO QUARTIER (cœur du village composé de logements, cellules commerciales).

- Parcelle bâtie au 18, Rte de Mirecourt (Maison des associations) *cadastrée AB 297 *Surface de la parcelle : 650 m² Prix de cession : 200 000€

- Parcelle bâtie au 14, Rte de Mirecourt (construction mitoyenne à la maison des Associations) *cadastrée AB 295 *Surface de la parcelle : 692 m² Prix de cession : 78 000€

- Parcelle nue (Les Grands Jardins) *cadastrée AB 286 *Surface de la parcelle : 1 350 m² Prix de cession : 121 500€

Le maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la vente chez le notaire aux tarifs.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Récompenses des maisons fleuries (délibération) Catherine SCHMITT

La commission embellissement propose de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries par des bons d'achat d'un montant équivalent chez Fleuriflore et Bouquet Nature, soit 60 euros pour le premier, 50 euros pour les 2ème et 3ème, 30 euros pour les autres lauréats. Seuls les 3 premiers seront reçus en mairie en raison de la situation sanitaire et ce en présence de la présidente du Comité Intercommunal de Fleurissement puisque les 2 premiers lauréats du concours intercommunal sont Forgerons,

Avis favorable à l'unanimité.

4) Récompenses des bacheliers Jean-Pierre BEGEL

Comme chaque année, la commune se propose de verser une bourse aux lauréats du baccalauréat. Les montants restent inchangés, c'est-à-dire 70.00 € pour une mention TB, 50.00 € pour une mention B et 30.00 € pour une mention AB. L'association Forges Festi Loisirs offre un cadeau à chaque bachelier.

Jean Pierre BEGEL organise la remise des récompenses aux bacheliers 2020 avec la participation de représentants du Conseil des Jeunes.

Pas de modification des montants, donc pas de délibération.

5) Restes à réaliser

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

A ce jour, une dépense d'un achat de terrains (Chemin de la Comtesse) n'a toujours pas été mandatée, pour un montant de 7028,16 €, ainsi que la participation au Syndicat Scolaire pour un montant de 6400,06 €.

Il conviendra de les notifier à la clôture de l'exercice du compte administratif 2020.

6) Don du Conseil des Jeunes au CCAS (délibération)

Grâce à la vente des calendriers, le Conseil des Jeunes souhaite faire un don de 200 euros au CCAS pour contribuer à l'aide à la famille des enfants sinistrés (incendie) Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal.

Avis favorable à l'unanimité.

7) Délégations

Le Maire informe qu'il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Propriété située 23, rue des Curtilles
- Terrain situé 31 route de Darney
- Propriété située 10 rue des Noisetiers
- Propriété située 2, rue du Sauveux
- Parcelle située 3, rue du Paron

8) Questions diverses

- Travaux route de Mirecourt
Réouvert en circulation alternée. Sera ouvert d'ici une dizaine de jours. Les garde-corps seront mis en février. L'enrobé total de la voie de circulation et des trottoirs sera fait au printemps.
- Travaux salle des fêtes
Carrelage fait, joints à faire. Placards à poser. Voir s'il est possible d'adapter un système pour éviter que l'eau ne tombe pas au sol à la sortie du lave vaisselle.
- Maison des associations
La chaudière est hors service. Un devis a été demandé à un professionnel pour transférer la chaudière de Chardane pour l'installer à la maison des associations.
- Salle Chardane : la commission de sécurité a donné un avis défavorable.

- Décorations de Noël installées lundi et mardi. Elles seront enlevées le 11 janvier 2021.
- Déneigement : astreintes du personnel par équipe de 2 depuis le 7/12 pour 12 semaines.
- Forêt : le tirage au sort des lots a été réalisé pour 21 affouagistes. Chacun semble satisfait. Une coupe sanitaire aura lieu dans les parcelles 15 et 14. Il est regrettable que les barrières de sécurité et l'arrêté municipal soient enlevés à plusieurs reprises alors qu'il s'agit de la sécurité des usagers de la forêt.

Le garde forestier a rappelé l'obligation de chasser dans tout le territoire, car habituellement la chasse ne se fait pas dans le parcours santé. La mairie sera prévenue 15 jours auparavant lorsqu'une battue sera programmée.
- Attribution de subventions aux associations : une seule association a adressé un dossier pour demander une subvention. Sans demande motivée, il n'y aura pas de subvention accordée.
- Commission risques
Réunion vendredi 11/12 à 20h.
- Elections départementales et régionales en juin
- Point sur le sinistre
Relogement des parents. Accueil de la famille au gîte forgeron pour le moment. Recherche d'un logement.
- Déchèterie
Une nouvelle déchèterie devrait être construite pour 2023.

Catherine SCHMITT